

L'ÉQUIPE RURALE

Denise Jalbert

(418) 865-2600

djalbert@cldavignon.com

Sophie LeBlanc

(418) 364-2000, poste 107

sleblanc@cldavignon.com

CLD DE LA MRC D'AVIGNON

102, rue Nadeau, case postale 5030
Carleton-sur-Mer (Qc) G0C 2Z0

Téléphone : (418) 364-2000

Télécopieur : (418) 364-2002

www.cldavignon.com



Imprimé sur du papier 100% recyclé



Pacte rural
de la MRC d'Avignon

Prenons notre avenir en main!



Pacte rural
2007-2014

CLD d'Avignon
Centre local de développement

MRC
D'AVIGNON

Le Pacte rural 2007-2014 de la MRC d'Avignon

Pièce maîtresse de la Politique nationale de la ruralité, le **Pacte rural** est une entente entre le gouvernement du Québec et la MRC d'Avignon visant à **soutenir et renforcer le développement des milieux ruraux**.

Une enveloppe de **1 708 335\$** échelonnée sur **7 ans** est disponible pour **dynamiser le milieu** et encourager l'émergence de **projets structurants et novateurs** sur le territoire d'Avignon.

Dans la MRC d'Avignon, les responsables de la mise en application du Pacte rural sont le **Centre local de développement (CLD)** et la **MRC**.

MRC d'Avignon



ORIENTATIONS

- Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations;
- Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire;
- Assurer la pérennité des communautés rurales;
- Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques.



Véritable instrument de renforcement des capacités locales, le Pacte rural vise à animer et soutenir les collectivités rurales pour une prise en charge de leur développement.

Le Pacte RURAL 2007-2014 de la MRC d'Avignon: UN LEVIER POUR DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

ORGANISMES ADMISSIBLES

- Organismes à but non lucratif
- Municipalités, organismes municipaux et MRC
- Coopératives de solidarité et de consommateurs
- Organismes des réseaux de l'éducation, de la santé, de la culture, de l'environnement, du patrimoine et des services sociaux

Champs et axes d'intervention

- Agroforestier et agroalimentaire
- Développement rural
- Énergie verte
- Maintien et retour des jeunes et des familles
- Services (Transport, TI, santé, logement collectif, services de proximité, etc.)
- Développement de l'économie sociale
- Tourisme, Culture

Dépenses admissibles

- Traitements et salaires
- Honoraires professionnels
- Dépenses en capital (terrain, bâtisse, équipement, machinerie, etc.)
- Acquisition de technologies, logiciels, progiciels, brevets
- Besoins de fonds de roulement calculés pour la première année d'opération

CRITÈRES D'ANALYSE

- Correspondance avec au moins un des **champs** et **axes** d'intervention identifiés ;
- Effet **structurant** du projet et **impact** sur le **développement** des communautés;
- Projet **rassembleur**, recevant l'appui de la communauté;
- **Implication et participation des citoyens**
- Contribution à l'amélioration de la **qualité de vie**, du **milieu de vie**, du **niveau de vie** et/ou du **cadre de vie**;
- **Partenariat et concertation** locale et ou/régionale
- **Faisabilité technique et économique**
- **Innovation et créativité**
- **Pérennité**

Pour vous procurer un formulaire de demande ou vous assurer de l'admissibilité de votre projet, contactez votre agente de développement rural!

Vers une prise en charge collective du développement...

Des activités de mobilisation et d'animation sont organisées partout sur le territoire de la MRC d'Avignon...

Soyez à l'affût des activités qui se tiendront dans vos collectivités et venez en grand nombre!



Portrait de village, St-Alexis-de-Matapédia (2008)



Activité Reconnaissance des bons coups du développement rural, Nouvelle (2010)



Formation Collecte de fonds pour les OBNL, Carleton-sur-Mer (2009)



Représentants des comités de développement (2010)

Parce que le développement de notre milieu, c'est l'affaire de tous!